LYON, le 22 octobre 2024

OBJET: Appel à projets 2025 « jardins partagés et initiatives associatives d'agriculture urbaine »

Madame, Monsieur,

Initiée par le déploiement des jardins collectifs, l'agriculture urbaine connait aujourd'hui un nouvel essor à Lyon avec le déploiement des vergers collectifs, les initiatives locales ou encore les projets quartiers fertiles à la Duchère et à Mermoz.

Le territoire de Lyon compte une soixantaine de jardins partagés animés par des associations et dont les principaux enjeux sont le développement du lien social, la préservation de la biodiversité, la dynamisation des quartiers à travers les activités de jardinage collectif, les activités pédagogiques, culturelles et événementielles dont ils sont le support. Outils de l'agriculture urbaine, les jardins partagés demeurent un mode de production non négligeable et que nous souhaitons favoriser dans les prochaines années.

Par ailleurs, l'animation de jardins partagés est surtout un vecteur de cohésion sociale; et notamment dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Les critères de solidarité et de citoyenneté formulés pour la reconnaissance de jardins citoyens sont en harmonie avec les objectifs de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie poursuivis par la politique de la ville dans le cadre de la Convention territoriale de Lyon.

La Ville de Lyon soutient les associations porteuses des initiatives de jardins partagés. Cet appel à projet vise à amplifier l'accompagnement, le développement des initiatives de jardinage urbain et plus largement de l'agriculture urbaine.

L'appel à projets « jardins citoyens partagés et initiative associative agriculture urbaine » 2025 s'adresse en premier lieu aux associations de jardins partagés désireuses de développer des actions en cohérence avec la charte des jardins partagés lyonnais. Aussi, il peut s'adresser aux actions de sensibilisation et de promotion de l'agriculture urbaine. Une attention particulière sera donnée aux actions visant à préserver la ressource en eau et aux actions favorisant l'ouverture des jardins partagés, des animations ou évènement touchant un large public.

Les actions soutenues devront s'inscrire dans un des axes suivants :

- 1. Animation d'un jardin partagé existant ou en création à Lyon (dont la faisabilité technique et foncière est confirmée) ou mise en œuvre d'actions en faveur du développement des jardins partagés et plus largement du jardinage citoyen.
- 2. Initiative associative œuvrant en faveur de la sensibilisation et de la promotion de l'agriculture urbaine à Lyon.

.../...



Une priorité sera donnée à la poursuite des actions initiées les années antérieures.

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier, ainsi que l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 2 décembre 2024, sur la plateforme dématérialisée https://subventions-aides.lyon.fr/ en choisir le télé-service « appel à projets « jardins partagés et initiatives associatives d'agriculture urbaine ».

Les demandes de subvention sont étudiées chaque année sur la base des bilans, même partiels, et des comptes de l'année précédente, que vous devrez fournir. Un bilan de l'action soutenue sera à transmettre sur la plateforme.

La direction du développement territorial reste à votre disposition pour toute autre précision et pour vous accompagner dans le cadre de cet appel à projets (jardins.partages@mairie-lyon.fr)

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué à la Végétalisation, le Biodiversité, la Condition Animale, l'Alimentation

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué aux actions citoyennes et à la politique de la ville

Gautier CHAPUIS

Jean-Luc GIRAULT